

## SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Macdonald (Brantford).

### LOI DE FINANCES PROVISOIRE

La Chambre décide qu'une somme n'excédant pas \$460,291,082 représentant le tiers de la somme des différents crédits à être votés, énumérés dans le budget principal des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1950, déposé à la Chambre à la présente session du Parlement, et une autre somme de \$541,666.67, représentant les cinq douzièmes d'un certain crédit, somme de \$6,390,980.33, représentant le sixième du montant de certains crédits, une somme de \$4,213,181.17, représentant le douzième du montant de certains crédits dudit budget des dépenses, une somme de \$7,362,243.33, représentant le tiers de la somme des différents crédits à être votés, énumérés dans le budget supplémentaire des dépenses (Terre-Neuve), et une somme de \$414,855.83, représentant le sixième de la somme des différents crédits du budget supplémentaire des dépenses (Terre-Neuve), soient accordées à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1950.

**M. Adamson:** Hier soir, le ministre a dit que jamais un seul membre de la Chambre n'avait proposé une réduction de quelque crédit que ce soit.

**L'hon. M. Abbott:** J'ai dit que je ne connaissais qu'un seul cas.

**M. Fraser:** Le mien.

**L'hon. M. Abbott:** En effet.

**M. Adamson:** Il y en a eu un autre à la fin de la dernière session. Le 29 juin 1948, la Chambre s'est prononcée sur ma motion demandant une réduction de quelque 27 millions de dollars aux crédits affectés à la Commission du contrôle du change étranger. Je voulais tout simplement rectifier cette inexactitude de la part du ministre des Finances. Il a dit qu'aucun député...

**L'hon. M. Abbott:** J'ai mentionné le député de Peterborough-Ouest (M. Fraser).

**M. Adamson:** Il y avait mon cas et celui de plusieurs autres.

**L'hon. M. Abbott:** J'inclus donc le député d'York-Ouest (M. Adamson) avec celui de Peterborough-Ouest.

**M. le président:** Dois-je faire rapport de la résolution?

**M. Drew:** Sur division.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée.)

## VOIES ET MOYENS

### CRÉDITS PROVISOIRES

**L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Macdonald (Brantford).

**L'hon. M. Abbott** propose la résolution suivante:

La Chambre décide que, afin d'assurer les subsides votés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière terminant le 31 mars 1950, les sommes suivantes soient imputées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada:

1. La somme de \$460,291,082, soit un tiers de chacun des divers crédits à être votés, tels qu'ils sont inscrits au budget principal pour l'année se terminant le 31 mars 1950;

2. La somme de \$541,666.67, soit les cinq douzièmes d'un certain crédit inscrit au budget principal pour l'année se terminant le 31 mars 1950;

3. La somme de \$6,390,980.33, soit un sixième de certains crédits inscrits au budget principal pour l'année se terminant le 31 mars 1950;

4. La somme de \$4,213,181.17, soit un douzième de certains crédits inscrits au budget principal pour l'année se terminant le 31 mars 1950;

5. La somme de \$7,362,243.33, soit le tiers de chacun des divers crédits inscrits au budget supplémentaire (Terre-Neuve) pour l'année se terminant le 31 mars 1950;

6. La somme de \$414,855.83, soit un sixième de chacun des divers crédits inscrits au budget supplémentaire (Terre-Neuve) pour l'année se terminant le 31 mars 1950.

**M. Knowles:** Puis-je poser une question au ministre des Finances au sujet des crédits relatifs à Terre-Neuve? Ayant examiné le libellé des crédits de Terre-Neuve, quand nous en avons été saisis antérieurement, j'avoue que la chose me préoccupe. Il avait été entendu, je crois, que ces crédits supplémentaires seraient affectés à des dépenses effectuées dans Terre-Neuve. Je constate toutefois,— par exemple en ce qui a trait aux prestations de santé,— que les articles, dans chaque cas, sont libellés dans les mêmes termes que les articles correspondants des crédits principaux. D'autre part, dans la plupart des cas, le libellé des crédits supplémentaires de Terre-Neuve porte même que certaines sommes seront accordées à chaque province, le solde devant être réparti entre toutes les provinces sur la base indiquée dans le projet de résolution. Je suis persuadé qu'au moment de leur présentation ces crédits supplémentaires de Terre-Neuve étaient destinés à être affectés, en entier, aux dépenses effectuées dans Terre-Neuve. Il me semble que le libellé de ces crédits prête à certaines difficultés. Le ministre des Finances pourrait-il répondre à ma question?

**L'hon. M. Abbott:** Voici la seule différence qui existe entre les crédits principaux et les crédits supplémentaires de Terre-Neuve. Quand nous avons présenté les crédits principaux, Terre-Neuve ne faisait pas partie du Canada. Il était donc nécessaire de soumettre une nouvelle tranche de crédits supplémentaires correspondant au montant des dépenses